



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre des Communications
et des Médias

Personne en charge du dossier:
Josiane MEYENBURG
☎ 247 - 86710

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le :

24 OCT. 2019

Luxembourg, le 23 OCT. 2019

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
L-2338 Luxembourg

Objet: Réponse commune de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias
Xavier BETTEL, Monsieur le Ministre de l'Économie et Monsieur le Ministre de la
Santé Étienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°1184 du 10 septembre 2019
de Madame la Députée Lydia MUTSCH concernant « Déploiement du réseau 5G »

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la réponse commune à la question
parlementaire n° 1184 du 10 septembre 2019 de Madame la Députée Lydia MUTSCH.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Ministre des Communications
et des Médias

Xavier Bettel

Réponse commune de Monsieur le Ministre des Communications et des Médias Xavier BETTEL, Monsieur le Ministre de l'Économie et Monsieur le Ministre de la Santé Étienne SCHNEIDER à la question parlementaire n°1184 du 10 septembre 2019 de Madame la Députée Lydia MUTSCH concernant le « Déploiement du réseau 5G ».

Les conclusions de la « Stiftung Warentest » se basent sur l'évaluation d'études scientifiques, parues au cours des dernières années, qui analysent les effets potentiels des technologies mobiles utilisées par les appareils portables actuels et qui concernent notamment le spectre des hautes fréquences comprises entre 300 MHz et 5 GHz. La liste détaillée des études analysées dans le cadre de l'article a été publiée sur Internet, et indique que l'analyse de la « Stiftung Warentest » s'est notamment basée sur une série de « méta-études », i.e. des études scientifiques portant sur un ensemble de publications et de recherches publiées concernant un sujet donné. On peut donc considérer que la base scientifique prise en compte pour l'article en question est très large. Actuellement, s'il n'existe certes pas encore suffisamment d'études spécifiques à la technologie 5G et par conséquent de recul scientifique afin de tirer des conclusions définitives sur des éventuels effets sur la santé humaine, il convient de noter que la technologie 5G utilisera, dans une première phase, des fréquences similaires, dans le même spectre, donc entre 300 MHz et 5 GHz.

L'article de la « Stiftung Warentest » met avant tout en avant les études réalisées en matière d'impact des téléphones mobiles (donc des appareils finaux des utilisateurs), et cite d'ailleurs plusieurs conseils de précaution précieux à destination des consommateurs. A noter qu'au Luxembourg, le ministère de la Santé a déjà mis à disposition du grand public une brochure commune au sujet du rayonnement des téléphones mobiles et des stations de base, qui peut être consultée sur le portail [sante.lu](http://sante.public.lu/fr/publications/i/infos-rayonnement-telephones-mobiles-fr-de-en/infos-rayonnement-telephones-mobiles-fr.pdf) : <http://sante.public.lu/fr/publications/i/infos-rayonnement-telephones-mobiles-fr-de-en/infos-rayonnement-telephones-mobiles-fr.pdf>.

Les émissions des téléphones mobiles peuvent être réduites considérablement en éteignant les fonctions Wifi, Bluetooth et données mobiles d'un smartphone lorsqu'on n'en a pas besoin et en assurant une bonne connexion à l'antenne lors de l'utilisation des fonctions sans fil. Tout consommateur peut orienter le choix de son appareil de téléphonie mobile sur base de l'indice DAS (Débit d'Absorption Spécifique, également connu sous sa dénomination anglaise « SAR », pour Specific Absorption Rate). Il mesure le niveau de rayonnement émis par le portable vers l'utilisateur lorsqu'il fonctionne à pleine puissance, dans les pires conditions d'utilisation (c.-à-d. p.ex. en cas de mauvaise couverture réseau, ou dans un habitacle fermé tel que la voiture). L'indice DAS est mesuré en Watts par kilo, selon la norme européenne, soit sur 10 g de tissus humain au niveau de la tête.

La Stiftung Warentest rappelle dans son article que les téléphones mobiles émettent moins de rayonnements si le réseau est de bonne qualité. Si la station de base du réseau est proche, les émissions du téléphone seront moins importantes. L'article de la « Stiftung Warentest » mentionne qu'un réseau suffisamment dense pourrait contribuer à réduire le niveau d'immission, c'est-à-dire le niveau de réception général d'ondes électromagnétiques.

A l'heure actuelle, le déploiement commercial du réseau 5G n'a pas encore commencé au Luxembourg. Dans un premier temps, des tests seront effectués sur base de projets-pilotes. De tels tests devront également permettre de définir une méthode standardisée pour mesurer les champs électromagnétiques en cas de recours à la technologie des antennes réseau phasées. Ultérieurement, des fréquences de la bande des 26 GHz peuvent être utilisées. Ces fréquences ne seront pas encore mises en service régulier avant 2021.

L'attachement à l'application du principe de précaution au Luxembourg, les considérations environnementales au sein de la stratégie nationale 5G, ainsi que les communications aux citoyens déjà réalisées et envisagées sont renseignées dans le cadre des réponses aux questions parlementaires QP 634 de l'honorable député Monsieur Fernand Kartheiser et QP 591 des honorables députés Madame Josée Lorsché et Monsieur Marc Hansen.